



Procédure d'inscription à l'US Saint-Vit Handball Saison 2018 - 2019

DOSSIER D'INSCRIPTION

Depuis le 1er juin 2015, la Fédération Française de Handball a adopté un système dématérialisé des licences. Toutefois, certains documents doivent nous parvenir au format papier pour être archivés.

Création : Tout nouveau licencié doit transmettre par mail au secrétariat du club son nom, prénom, date et lieu de naissance. Ensuite, la procédure est la même que pour un renouvellement.

Renouvellement : Le licencié reçoit un lien via Gesthand.

- Dans l'onglet individu, il renseigne et/ou vérifie ses coordonnées, les modifie si besoin (adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail). Après avoir validé ces informations administratives, le licencié reçoit un mail de Gesthand qui lui demande de valider son adresse mail. **Cette validation est obligatoire.**
- Dans l'onglet licence St Vit HB, il renseigne la date de son certificat médical produit en 2016/2017 ou 2017/2018 et télécharge les documents manquants (photo, recto d'une pièce d'identité, certificat médical ou attestation de santé, autorisation parentale pour les mineurs). Il atteste avoir pris connaissance des documents relatifs à l'assurance responsabilité civile, aux options et aux garanties individuelle accident.

Le licencié conserve strictement confidentiel son questionnaire de santé et fournit au club, dans une enveloppe portant son nom, l'attestation de santé originale ou le certificat médical original ainsi que la fiche d'adhésion au club et le règlement complet de la cotisation.

Seuls les dossiers complets seront transmis à la Fédération pour qualification.

Les documents	Nouvelle licence	Renouvellement
Fiche d'adhésion du club complétée et signée	A transmettre au club au format papier	
Certificat médical de la FFHB ou Attestation de santé	A numériser et télécharger sur Gesthand L'original est à transmettre au club	
Autorisation parentale de la FFHB pour les mineurs	A numériser et télécharger sur Gesthand	
Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille)	A numériser et télécharger sur Gesthand	
Photo d'identité	A numériser et télécharger sur Gesthand	
Règlement complet, de préférence par chèque à l'ordre de US Saint-Vit Handball , ou en espèces, chèques vacances, coupon sport	A transmettre au club	A transmettre au club
En cas de Mutation, 2 chèques de caution de 45€ sont demandés.		A transmettre au club

TARIFS
2017 - 2018

Année de naissance	Catégorie de jeu	Tarifs
2014 - 2015	Baby Hand	80
2012 - 2013	- 7 ans	95
2010 - 2011	- 9 ans	115
2008 - 2009	-11 ans	125
2006 -2007	- 13 ans	135
Dirigeants		20

Année de naissance	Catégorie de jeu	Tarifs
2004 -2005	-15 ans	145
2001 -2002 -2003	-18 ans	155
2000 et après	Senior	170
2000 et après	Corpos	155
***	Section Hand Adapté	30

Le club accorde une réduction de 20€ pour tout nouveau licencié mineur (né entre 2001 et 2009) ainsi que sur la 3ième licence jeune d'une même famille et les suivantes.

Le montant de la cotisation comprend la licence et l'assurance auprès de la FFHB et l'adhésion au club.





Procédure d'inscription à l'US Saint-Vit Handball Saison 2018 - 2019

ASSURANCE

La Fédération Française de Handball a conclu un contrat collectif d'assurance avec la Société Mutuelles du Mans Assurances, conformément à l'article L 321-5 du Code du Sport. Les conditions d'assurance sont disponibles sur le site suivant : <https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/>
Le contrat d'assurance « multirisques » fédéral offre à tous les licenciés une couverture en **Responsabilité Civile obligatoire** ainsi qu'une Assurance **Individuelle Accident** (garantie de base) concernant les dommages corporels auxquels la pratique du handball peut les exposer.
En cas de refus de l'Individuelle Accident par le licencié, ce dernier éditera un document de refus à compléter et signer (téléchargeable : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/statuts-et-reglementation/documents.html>) avant de le remettre au club qui le fera suivre à la Ligue (seul organe qui pourra décocher l'IA au niveau de la licence). A réception, le club remboursera l'IA (de 0,78 € à 2,08 €) au licencié. Le formulaire doit être déposé avec le dossier d'inscription. Aucune demande ultérieure au dépôt du dossier ne sera traitée.

DEVOIRS DES ADHÉRENTS

Dans le cadre de son adhésion à l'US Saint-Vit Handball

Le licencié s'engage à :

- ✓ Adopter une attitude sportive et respectueuse en entraînement comme en match,
- ✓ Respecter les locaux à domicile comme à l'extérieur,
- ✓ Être ponctuel et assidu aux entraînements, participer aux activités proposées par son entraîneur,
- ✓ Répondre aux convocations de match et disputer chaque rencontre avec fair-play,
- ✓ S'efforcer d'être disponible et prévenir son responsable d'équipe en cas d'indisponibilité,
- ✓ Participer aux manifestations pour cultiver un esprit solidaire et convivial au sein du club.

Les parents du licencié mineur s'engagent à :

- ✓ S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser son enfant en entraînement ou en match et être ponctuel en fin de séance,
- ✓ Répondre aux convocations de l'entraîneur de son enfant et prévenir en cas d'absence,
- ✓ Accompagner quelques déplacements de l'équipe lors des matchs à l'extérieur,
- ✓ Laver les maillots de l'équipe à tour de rôle,
- ✓ Respecter joueurs et jeunes arbitres en match : applaudissements, encouragements, tolérance et compréhension sont les maîtres mots d'un esprit sportif !
- ✓ Ne pas intervenir dans le champ de compétence de l'entraîneur.

NIVEAU DE JEU ET CRÉNEAUX D'ENTRAÎNEMENT

Compte tenu du nombre important de joueurs dans certaines catégories et des différences d'investissement, nous sommes amenés à différencier deux pratiques, compétitive et modérée, afin d'adapter aux mieux les contenus de formation pour permettre à chacun de progresser dans les meilleures conditions possibles.

Pratique compétitive : présence obligatoire aux 2 entraînements par semaine et à tous les matchs.

Pratique modérée : présence à 1 entraînement par semaine, joueur non prioritaire pour les matchs et qui peut ne participer à aucune compétition officielle tout au long de la saison.

Concernant les mutations en provenance d'autres clubs, merci de contacter le responsable sportif.

Les créneaux d'entraînements pour la saison 2018/2019 seront communiqués fin août/début septembre car ils sont conditionnés par la disponibilité des entraîneurs et l'occupation des gymnases.

S'INSCRIRE ? OÙ

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Le dossier d'inscription complet est à remettre à l'entraîneur ou à déposer dans la boîte aux lettres

US Saint-Vit Handball
Gymnase Vautrot
rue Jean Cornet
25 410 Saint-Vit

Pour tout renseignements complémentaires, veuillez contacter le secrétariat : secretariat@handball-saint-vit.fr